

Syndicat Mixte de Gestion des nappes de la Crau

PROCÈS VERBAL

DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2022 (9h30 à 11h45)

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau s'est réuni à la salle Colomb à Miramas, sur convocation de Madame Céline TRAMONTIN, Présidente.

Le quorum est atteint pour débiter la séance : 16 présents

Etaient présents en début de séance :

Pour les membres à voix délibérative :

| | |
|-----------------------------|----------------------------------|
| Mme Monique ARAVECCHIA | Chambre d'Agriculture des BDR |
| Mme Aline CIANFARANI | Métropole Aix-Marseille-Provence |
| M. Jérémy CLEMENT | Grand Port Maritime de Marseille |
| M. Alexandre COUTURIER | Union Boisgelin Craponne |
| M. Patrick GRIMALDI | Métropole Aix-Marseille-Provence |
| Mme Jacqueline HERVY-BALAND | Métropole Aix-Marseille-Provence |
| M. Daniel HIGLI | Métropole Aix-Marseille-Provence |
| M. Patrick LAMBERT | Métropole Aix-Marseille-Provence |
| M. Olivier MICHEL | Auraille |
| Mme Anne-Claire ORIOL | Arles Crau Camargue Montagnette |
| M. Gérard QUAIX | Arles Crau Camargue Montagnette |
| M. Pierre RAVIOL | Arles Crau Camargue Montagnette |
| Mme Marie-France SOURD | Métropole Aix-Marseille-Provence |
| Mme Céline TRAMONTIN | Métropole Aix-Marseille-Provence |
| M. Didier TRONC | Métropole Aix-Marseille-Provence |
| M. Philippe TROUSSIER | Métropole Aix-Marseille-Provence |

Membres présents à voix délibérative : 14

Procuration : 6

de Monsieur Jean-Pierre FRICKER à Madame Céline TRAMONTIN
de Monsieur André MANELLI à Madame Anne-Claire ORIOL
de Monsieur Michel PERONNET à Monsieur Philippe TROUSSIER
de Monsieur Didier KHELFA à Madame Marie-France SOURD
de Monsieur Xavier DUFOUR à Madame Monique ARAVECCHIA
de Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémy CLEMENT

Membres présents à voix consultative : 0

Assistaient également :
Emmanuel DAUTANT, SYMCRAU
Pauline DELLA ROSSA, SYMCRAU
Violaine JAGU, SYMCRAU
Christelle POLYCARPE, SYMCRAU
Alexis VERBEKE, SYMCRAU
Cynthia LLAS, SYMCRAU
Roland SALARDON, SYMCRAU

Madame Céline TRAMONTIN, Présidente du SYMCRAU remercie Monsieur le Maire de Miramas pour la mise à disposition de la salle pour le comité syndical et laisse la parole à Monsieur Daniel HIGLI.

Monsieur HIGLI souhaite la bienvenue à l'ensemble des Elus et précise que c'est avec plaisir que chaque année la ville de Miramas accueille le comité syndical du SYMCRAU.

Madame la Présidente procède à l'appel des Elus.
Avec 16 délégués présents, 14 voix et 6 procurations le quorum est atteint et la séance est ouverte.

La Présidente propose Monsieur Pierre RAVIOL, 6^{ème} Vice-Président, comme secrétaire de séance. La proposition est approuvée à l'unanimité.

Le Procès-verbal du 10 octobre 2022 est soumis à l'assemblée par la Présidente.
Il est approuvé à l'unanimité.

La Présidente fait état des décisions prises depuis le dernier Comité Syndical :

N°18/22 – Modification de la régie d'avance

N°19/22 – Convention de recherche et développement partagés relative à la modélisation géologique 3D des formations pré-pliocènes dans la plaine de la Crau avec le BRGM

N°20/22 – Réception du marché « participation citoyenne » - CPIE

N°21/22 – Avenant N°1 au contrat de recherche entre le SYMCRAU et l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) sur l'appel de l'Agence de l'Eau RMC sur la participation citoyenne pour la gestion de la nappe de la Crau

N°22/22 – Réception du marché « refonte du site internet » - CANOPEE

N°23/22 – Attribution du marché « assurance des risques statutaires » à Groupama Méditerranée

La Présidente propose de passer à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour :

Rapport n°1 – Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

La Présidente rappelle que le rapport d'orientations budgétaires permet de mettre en discussion les priorités d'intervention du SYMCRAU.

Après deux années de crise sanitaire, dont nous ne sommes pas encore sortis, s'ajoute une crise énergétique sans précédent. L'année 2022 a été également marquée par la sécheresse de cet été en Crau et sur toute la France due au changement climatique. La crise de cet été doit être mieux appréhendée en amont, c'est pourquoi le SYMCRAU souhaite sur l'année 2023 renouveler son matériel hydrologique vieillissant (15 à 20 sondes en fin de vie à remplacer) et renouveler l'ordinateur et les logiciels de modélisation afin de pouvoir anticiper les besoins en eau sur la Crau, et faire un retour d'expérience sur la sécheresse 2022

La Présidente fait état des actions prioritaires envisagées sur 2023 :

- Renouvellement des sondes pour le suivi patrimonial
- Renouvellement de l'ordinateur de modélisation et des logiciels associés

- Etude sur les nappes profondes, création de piézomètres profonds avec essais de pompage et équipement de sondes
- Etude sur la recharge artificielle de la nappe par dérivation en partie de l'eau injectée dans l'étang de Berre avec les services de l'Etat : les premières réunions avec les services de l'Etat font état de projections techniques pas simple à mettre en œuvre. Il y a une temporalité à respecter, car les besoins en eau sur la Crau sont au printemps et été, alors que l'eau arrive dans l'étang de Berre en hiver.
- Stratégie de communication, mise en œuvre de la stratégie CISEF
- Mise en œuvre du programme pédagogique à destination des scolaires
- Préfiguration et finalisation de la phase préliminaire du SAGE avec le dépôt du dossier à la préfecture avec une proposition de périmètre et de composition de la CLE
- Etude juridique EPTB : l'objectif entre autres étant d'y adosser une régie financière, afin de prélever une taxe sur la facture d'eau à destination des gestionnaires des canaux
- Lancement, en association avec la FDSH13, d'un dialogue à partir des résultats de l'étude Prohydra 2028 de la Région, concertation entre tous les acteurs concernés et les financeurs
- Natura 2000 : étude suivi cartographie, film promotionnel

Les participations des membres depuis le rattrapage opéré il y a quelques années (2017 à 2019) n'ont pas augmenté, pour le budget 2023 une augmentation du taux de l'inflation au moment du vote du budget est envisagée.

Concernant la masse salariale, l'année 2022 a connu des mouvements de personnel :

Départ de la Directrice en disponibilité en juin, départ d'un hydrogéologue en janvier, congés maternité et parental de la chargée de mission SAGE et de l'intérim de la direction, arrivée de la chargée de missions Natura 2000 et recrutement d'un nouvel hydrogéologue en novembre.

La présidente laisse la parole à Roland SALARDON pour se présenter.

Monsieur Pierre RAVIOL souhaite mettre en garde sur les méthodes qui seront employées pour recharger la nappe artificiellement.

Madame la Présidente indique qu'il y a eu des premières réunions informelles qui montrent que la faisabilité technique sera complexe, et que l'enveloppe financière contraindra forcément le projet.

Monsieur Didier TRONC indique qu'il a assisté à une première réunion en Sous-Préfecture d'Istres. La DREAL a interrogé les principaux acteurs du territoire. Les services de l'état souhaitent envoyer de l'eau en période où la Crau n'en a pas besoin, une autre solution serait que l'eau puisse être récupérée en amont de la Crau.

Mme la Présidente présente le rapport :

En vertu de l'article L.5722-1 du CGCT, la gestion du Syndicat mixte est assimilée à celle d'une commune de plus de 3 500 habitants. Celle-ci doit obligatoirement organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédents le vote du budget primitif. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération avec vote.

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe et le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, le rapport d'orientation budgétaire des établissements publics qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, tel que le SYMCRAU, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette le cas échéant, et les perspectives pour le projet de budget.

Comme pour l'exercice 2022, le rapport présente, en outre, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à un débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, et fera l'objet d'un vote. L'assemblée délibérante prendra non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se fonde le DOB.

Le contexte général et les grandes orientations 2023

Le premier objectif du DOB est de **mettre en discussion les priorités d'intervention** de la structure dans le contexte financier et administratif de celle-ci.

Evènements marquants 2022 et perspectives :

Après deux années de crises sanitaires liées au COVID19 qui ont touchées la France et plus largement l'Europe et le monde, l'année 2022 est marquée par la guerre en Ukraine, une crise énergétique sans précédent entraînant une baisse du pouvoir d'achat et une inflation croissante même si elle est relativement maîtrisée en France par rapport aux autres pays européens.

Les effets du réchauffement climatiques ont eu également un impact direct en France et particulièrement dans notre région, puisque la Crau a été placée en alerte sécheresse renforcée cet été. Cette crise sans précédent en Durance a impliqué un déstockage anticipé de la réserve de Serre-Ponçon à partir de juin, ainsi que des restrictions sur l'alimentation des canaux d'irrigation agricole durant l'été.

La crise de cet été risque de se répéter de plus en plus fréquemment, il est indispensable pour le Syndicat de pouvoir mieux anticiper les périodes de tensions en menant des études prospectives (techniques et financières), et en renouvelant son matériel hydrogéologique pour assurer un suivi optimal de la ressource.

Bilan des actions 2022 et priorités 2023 :

Observer et anticiper :

Le réseau de suivi quantitatif et qualitatif :

Objectif : Disposer d'une vision en temps réel de l'évolution de la qualité et du niveau de la nappe

| Mise en œuvre 2022 | Priorités 2023 |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Quantité : suivi, maintenance et exploitation des données des 23 piézomètres SYMCRAU, analyse des 10 points des autres réseaux partenaires (INRA, BRGM) - Qualité : échantillonnage (hautes et basses eaux) et exploitation des données des 17 Qualitomètres | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du suivi (action chronique) - Renouvellement sondes (qui arrivent en fin de vie pour avoir des données fiables, afin d'anticiper toute nouvelle crise). - Installation des sondes, changement des câbles, maintenance sur tous les piézomètres. - Travail de cartographie et SIG |
| Coûts : 30 000 € + 72 jours de travail | Coûts environ : 94 000 € + 155 jours de travail (35 000€ suivi qualité et maintenance + 49 000 € (sondes suivi patrimonial + sondes salinités) |

L'observatoire de la nappe :

Objectif : Recenser, inventorier et diffuser à un large public les données et études liées aux eaux souterraines et à l'occupation des sols en Crau, mise à jour des outils de cartographie et SIG

| Mise en œuvre 2022 | Priorités 2023 |
|--------------------|----------------|
| | |

| | |
|---|--|
| - Refonte de l'observatoire de la nappe et mise en conformité du site - Transmission d'un bulletin quantitatif mensuel - Réalisation de bulletins quantitatifs et qualitatifs annuels | - Finalisation de tous les contenants du site, vulgarisation des données du site - Refonte des bulletins mensuels et annuel - Diffusion bulletins mensuels et annuel, newsletter |
| Coûts : 15 000 € + 40 jours de travail | Coûts environ : 4 000 € + 80 jours de travail |

Le modèle hydrogéologique :

Il s'agit d'un outil de calcul capable de simuler l'évolution du niveau de la nappe et la migration de polluants dans les eaux souterraines.

*Objectif : Evaluer l'impact de projets (aménagement, nouveau captage...),
Réaliser des simulations prospectives liées à d'éventuelles modifications de la recharge de la nappe
Simuler des transferts de polluants depuis la surface dans le cadre de pollutions accidentelles ou diffuses
(extension d'un panache de pollution, temps de transfert ...)*

| Mise en œuvre 2022 | Priorités 2023 |
|--|--|
| - Poursuite de la mise à jour du modèle | - Réactualisation et mise à jour du modèle - retour d'expérience de la sécheresse 2022 et modélisation de différents scénarii de sécheresse - Etude statistique et réalisation de seuils d'alerte en interne |
| 15 jours maintenance (+ utilisation dans Le dispositif CAHM) | Coûts environ : 15 000 € (convention de recherche avec UMR EMMAH sur le modèle) + 120 jours de travail |

Connaître :

L'étude OSMOSE sur le besoin en eau des zones humides (action C3-5 du contrat de nappe) :

Objectif : Définir les besoins en eau des milieux naturels alimentés par la nappe, en quantité et en qualité pour définir les limites d'exploitation des eaux souterraines

| Mise en œuvre 2022 | Priorités 2023 |
|--|--|
| - Poursuite de l'étude OSMOSE 2 | - 1 ^{er} trimestre : copil de restitution et rapport définitif - Intégration du suivi osmose dans le suivi patrimonial du syndicat |
| Coûts : environ 70 000 € + 55 jours de travail | Coûts : 2 000 € + 30 jours de travail |

L'étude du potentiel d'exploitation des nappes profondes en Crau :

Objectif : Caractériser le potentiel de cette éventuelle ressource de sécurisation en cas de défaillance quantitative ou qualitative de la nappe superficielle

A l'origine du projet de sécurisation de la ressource en eau en Crau, un partenariat de recherche et développement avec l'université de Rennes a été envisagé afin de faire travailler un thésard sur le sujet. Les dépenses pour cette étude seront réparties sur plusieurs exercices comptables (2022 à 2026) pour un montant total de 520 000€ découpées en phases.

Cependant, face à la tension sur les canaux qui a eu lieu cet été dans le cadre d'une sécheresse extrême, et des objectifs de diversifications de la ressource en eau de l'Agence Régionale de Santé et des EPCI, des discussions sont en cours également avec le BRGM. Le SYMCRAU souhaite des résultats plus rapides afin d'accompagner au mieux la prise de décisions, mais veut également que des essais de pompages puissent être fait dans le cadre de l'implantation de piézomètres, qui pourront apporter des éléments de connaissance sur le volume de l'aquifère. A ce jour, l'université de Rennes ne peut pas répondre à la demande du syndicat.

En fonction des offres reçues (au niveau technique, financier mais également au niveau des délais), il est envisagé de modifier le plan de financement, les délais et les demandes de subventions.
Les dépenses pour l'année 2023 ne dépasseront pas le montant prévu dès le départ.

| Mise en œuvre 2021 et 2022 | Priorités 2023 |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Montage du dossier technique, recherche de partenariat scientifique (université de Rennes) - Montage du dossier de subvention - Octobre 2022, lancement d'une étude préalable de modélisation géologique 3D des formations pré-pliocènes dans la plaine de la Crau avec le BRGM | <ul style="list-style-type: none"> - Encadrement stage de Master (bac +5 pendant 6 mois) en fonction de l'option choisie - Implantation de piézomètres (+ équipements en sonde) - réalisation d'analyses chimiques et isotopiques - Lancement d'une thèse ou d'une étude |
| Coûts : environ 11 000 € + 60 jours de travail | Coûts estimés : 348 000 € (146 000 € fonctionnement + 202 000 € (forages et sondes) + 50 jours de travail |

L'Etude de recharge artificielle de la nappe de la Crau :

Objectif : dans le cadre de cette étude, l'Etat souhaite recueillir auprès du SYMCRAU des connaissances sur la potentialité de recharger de manière artificielle la nappe de la Crau avec une partie des eaux déversées actuellement dans l'étang de Berre. Plus spécifiquement, il s'agira d'utiliser le modèle de fonctionnement de la nappe pour identifier les zones sensibles au risque d'inondation par remontée de nappe et de tester des scénarii de recharge (selon la localisation, l'occupation du sol et la période de l'année).

| Mise en œuvre 2022 | Priorités 2023 |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Réunion de concertation pour définir les objectifs de l'étude avec les partenaires potentiels (Agence de l'Eau, DREAL, BRGM) - Répondre aux besoins de la pré-étude menée par la DREAL via le bureau d'études Artelia | <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du cahier des charges de l'étude et du partenariat - Réalisation de la mission en régie, avec appui du BRGM |
| 7 jours de travail | 45 jours de travail en régie |

Dialogue sur les résultats de ProHydra2028 spécifiques au territoire de la Crau :

Objectif : entamer un dialogue avec les acteurs du territoire et les potentiels financeurs à partir des résultats de l'étude ProHydra2028 spécifiques à la Crau, en vue de l'élaboration du futur SAGE de la Crau

| Mise en œuvre 2022 | Priorités 2023 |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Demande faite par le Comité Syndical du 10/10/2022 - Contact pris avec la FDSH13 qui soutient la démarche et souhaite s'y associer | <ul style="list-style-type: none"> - Extraction et appropriation des résultats de l'étude ProHydra2028 spécifiques au territoire de la Crau - Dialogue avec les acteurs gestionnaires des canaux, les usagers de la nappe et les potentiels financeurs à partir de ces résultats |
| 5 jours de travail | 20 jours de travail |

Accompagner les politiques publiques :

L'animation Ressource Stratégique pour l'eau potable et le suivi des projets d'aménagement :

Objectif : mettre en place le programme d'actions visant à préserver les zones de sauvegarde pour les besoins actuels et futurs en eau potable

| Mise en œuvre 2022 | Priorités 2023 |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des projets en zone de sauvegarde et des dossiers de planification urbaine + rédaction des avis - Animation dans le domaine agricole | <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des projets en zone de sauvegarde et des dossiers de planification urbaine + rédaction des avis - Animation Plan d'actions |

| | |
|---|--|
| - Film sur les zones de sauvegarde | - Animation dans le domaine agricole - Suivi étude foncière avec la SAFER |
| Coûts : environ 6 000 € + 50 Jours de travail | Coûts environ : 10 000 € + 90 Jours de travail |

Le suivi et la contribution aux politiques publiques transversales et/ou supra :

(Alimentation en eau potable et gestion des eaux usées, aménagement du territoire, pluvial, politique agricole...)

Objectif : favoriser la prise en compte des enjeux de l'eau en Crau

| Mise en œuvre 2022 | Priorités 2023 |
|--|---|
| - SAGE Durance - AGORA - Comité sécheresse - Dépollution SPSE - Réunions avec les services de l'ETAT dans le cadre de la crise sécheresse de l'été ... | - Poursuite et coordination avec les politiques de l'eau supra et transversales |
| Dossiers transversaux | Dossiers transversaux |

Dispositif CAHM :

Objectif : Mettre à disposition un service d'ingénierie mutualisé en hydrogéologie aux membres et partenaires institutionnels (dispositif CAMH-CRAU) et favoriser la prise en compte de la gestion et la préservation de la ressource en eau dans les projets

Bénéfice pour les maîtres d'ouvrage :

Disposer d'outils et de services spécialisés clés en main et à moindre coût

Gagner du temps dans les procédures

| Mise en œuvre 2022 | Priorités 2023 |
|--|--|
| - Poursuite et assistance aux porteurs de projets - Fonctionnement des bassins de recharge artificiels de la ZAC de la Péronne / EPAD Ouest Provence - Etude hydrogéologique de prédéfinition des périmètres de protection du captage de la Guérite à Lamanon / Métropole CT | - Poursuite et assistance aux porteurs de projets - Poursuite Etude hydrogéologique relative au suivi du fonctionnement des bassins de recharge artificiels de la ZAC de la Péronne ... |
| Coûts : 5 000 € + 34 jours de travail | Coûts environ : 5 000 € + 10 jours de travail |

La stratégie CISEF : Sensibiliser aux enjeux de l'eau sur le territoire (volet E du contrat de nappe) :

Objectif : Faciliter la compréhension des enjeux de l'eau et des politiques menées et promouvoir les actions exemplaires développées sur le territoire

| Mise en œuvre 2022 | Priorités 2023 |
|---|---|
| - Manifestations sur la Crau - Poursuite des actions en cours - Refonte du site internet - Mise en œuvre de la stratégie CISEF | - Programme pédagogique sur l'eau et le territoire à destination des scolaires - Manifestations sur la Crau - Poursuite des actions en cours - Mise en œuvre de la stratégie CISEF |
| Coûts : 6 000 € + 145 jours de travail | Coûts : 20 000 € + 90 jours de travail |

La participation citoyenne à travers l'élaboration d'un jeu sérieux :

Objectif : Faciliter la compréhension des enjeux de l'eau et des politiques menées, connaître l'avis des populations et favoriser la contribution du grand public aux décisions relatives à la gestion de l'eau

| Mise en œuvre 2022 | Priorités 2023 |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une deuxième version test du jeu sérieux - Tests sur les citoyens lors de différentes sessions | <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} semestre 2023, suite et fin de l'opération, présentation du jeu sérieux aux instances de gouvernance, et adaptation du jeu aux enjeux économiques qui seront traités dans l'élaboration du futur SAGE de la Crau - Création d'une maquette du jeu |
| Coûts : environ 15 000 € + 30 jours de travail | Coûts : 22 000 € + 10 jours de travail |

Coordonner les différents acteurs du territoire pour promouvoir une gestion globale et concertée de la ressource en eau sur la Crau :

Le contrat de nappe :

Objectif : Coordonner, planifier et programmer les moyens pour une gestion durable de la ressource en eau

| Mise en œuvre 2022 | Priorités 2023 |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du programme d'actions de phase 2 - Dépôt du dossier final aux financeurs - Attente passage commission des aides | <ul style="list-style-type: none"> - Signature de la phase 2 - Mise en œuvre de la phase 2 - Films promotionnels contrat de nappe |
| Coûts : 5 000 € + 210 jours de travail (+ coût des actions intégrées dans les autres postes) | Coûts environ : 26 000 € + 130 jours de travail (+coût des actions intégrées dans les autres postes) |

Mettre en place les outils nécessaires à la gestion et à la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels :

Préfiguration SAGE de la Crau :

Objectif : Pérenniser la recharge artificielle de la nappe, affirmer un cadre territorial de gestion et de gouvernance pour détermination des volumes prélevables de la Nappe, fixer une dotation « ressource » par catégorie d'usages en fonction des conditions de recharge, définir un cadre commun et local permettant de préserver les zones de sauvegarde

| Mise en œuvre 2022 | Priorités 2023 |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la concertation sur les enjeux du SAGE et le périmètre - Remise du rapport sur la préfiguration du SAGE - Définition de la structuration pour le portage en phase élaboration et mise en œuvre | <ul style="list-style-type: none"> - Finalisation du dossier préliminaire du SAGE, avec l'aide du bureau d'études ASCA, comprenant une proposition de périmètre et de composition de la CLE - Dépôt du dossier préliminaire à la préfecture- Suivi instruction émergence du SAGE - Suivi d'une étude juridique sur l'opportunité d'une labellisation EPTB du SYMCRAU |
| 31 000 € + 100 jours de travail | 18 000 € + 136 jours de travail |

Mise en place de « Paiement pour Services Environnementaux (PSE) » :

Objectif : Favoriser le maintien des prairies fourragères par la mise en œuvre d'un dispositif de rémunération des agriculteurs pour services environnementaux rendus liés à la recharge de la nappe, préserver la biodiversité et la

qualité de l'eau (en particulier dans les zones de sauvegarde) en rémunérant les nouveaux services environnementaux rendus au sein des exploitations agricoles

| Mise en œuvre 2022 | Priorités 2023 |
|---|---|
| Mise en œuvre du dispositif PSE avec les agriculteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Recueil des pièces justificatives et calcul des montants des aides à verser - Mises en paiements - Animation de la démarche | Mise en œuvre du dispositif PSE avec les agriculteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Recueil des pièces justificatives et calcul des montants des aides à verser - Mises en paiements - Animation de la démarche et du label haie - Contrôle des exploitations - Organisation inauguration PSE avec l'AERMC et journée de sensibilisation à destination des agriculteurs |
| Coût : 490 000 € + 65 jours de travail | 520 000 € (agriculteurs) + 2 500 euros tablette label Haie + 89 jours de travail |

Animation des sites NATURA 2000 sur la Crau :

Objectif : Favoriser la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêts communautaires des sites Crau centrale – Crau sèche

| Mise en œuvre 2022 | Priorités 2023 |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage de l'animation NATURA 2000 au 19 avril 2022 - Copil NATURA 2000 LE 22 novembre 2022 | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'animation NATURA 2000 - Etude chiroptère - Suivi étude cartographique - Film promotionnel - maquette pédagogique - concours dessin |
| 170 jours de travail | Coûts : 45 000 € + 229 jours de travail |

Conforter les moyens d'action du Syndicat :

Installer durablement le siège social du SYMCRAU :

| Mise en œuvre 2022 | Priorités 2023 |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Résiliation du marché « étude de programmation du siège du SYMCRAU » après la phase 2 au motif : abandon du projet au regard des coûts prévisionnels 3 fois supérieurs dans l'étude de préprogrammation par rapport au montant estimé au départ - Reprise des études pour lancement des travaux par la Métropole Aix-Marseille-Provence propriétaire de la bâtisse. | <ul style="list-style-type: none"> - Signer le renouvellement du bail dans les locaux actuels pendant la recherche de financements et les potentiels travaux |
| Coûts : 10 350 € + 30 jours de travail | Coûts estimés du loyer revalorisé 15 000 € |

Principes généraux de la construction du budget :

Le budget du SYMCRAU est habituellement construit à partir d'orientations budgétaires tri-annuelles actualisées et débattues à l'occasion du DOB.

Pour mémoire, l'activité du SYMCRAU connaît une phase de croissance depuis une dizaine d'années liée aux exigences règlementaires et à une attente sociétale croissante sur le plan environnemental. Un plan de rattrapage

du niveau des participations statutaires a été conduit entre 2017 et 2020 pour mettre en cohérence les capacités de financement du syndicat et ainsi répondre au niveau d'ambition souhaité par les collectivités. Grâce à l'optimisation systématique des dépenses par la recherche d'un effet levier au travers de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, de la Région, du Département et de l'Europe, (permettant de réaliser **3 € d'intervention pour un 1 € de cotisation statutaire**), le programme d'actions 2023 pourra être conduit en maintenant un niveau de cotisation des membres relativement stable (une augmentation du taux de l'inflation à la date du vote du budget est envisagée).

Le financement des services d'expertise et de conseil à l'échelle locale (inférieure à l'échelon communal) sera maintenu dans un cadre conventionnel permettant l'auto-financement total de cette opération.

Evolution des dépenses et des recettes

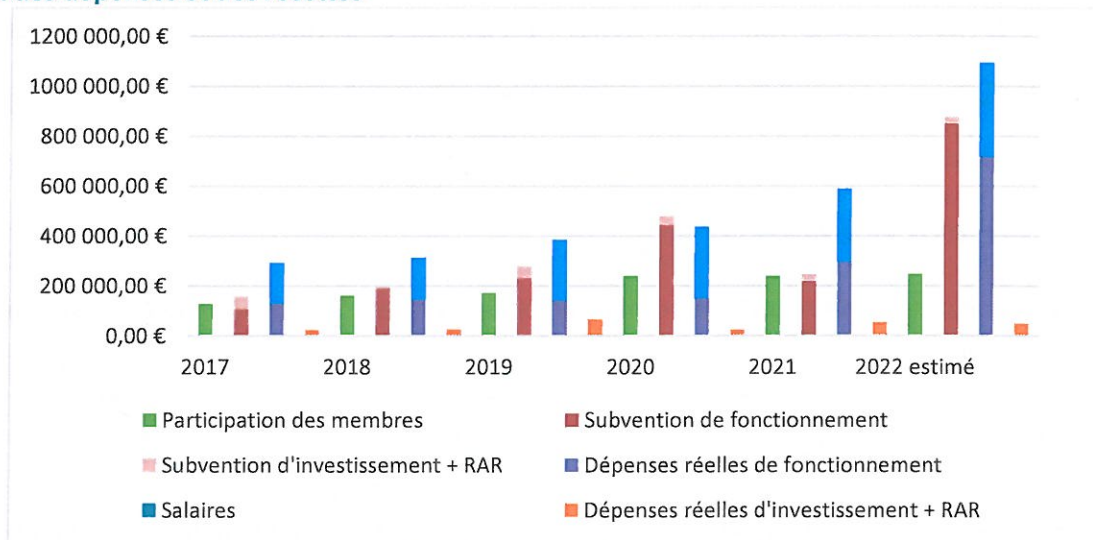


Figure 1 : Etat des dépenses et des recettes depuis 2017

L'année 2023 connaîtra une évolution des dépenses et des recettes dans la continuité de l'année 2022, dû au lancement d'actions de la phase 2 du contrat de nappe et de l'étude du potentiel d'exploitation des nappes profondes en Crau.

Les dépenses d'investissement sont toujours largement inférieures aux dépenses de fonctionnement même si les investissements seront plus conséquents en 2023 (renouvellement du matériel hydrogéologique (sondes piézométriques), forages dans le cadre de l'étude sur l'aquifère profond et l'équipement de piézomètres, renouvellement de l'ordinateur de modélisation et logiciels associés, tablette de terrain (pour PSE et suivi patrimonial)). Ceci s'explique par l'action du syndicat principalement axée sur des opérations d'études, d'expertises et d'animation.

En ce qui concerne les recettes, les participations statutaires sont relativement stables (suivi de l'inflation) et les recettes issues des subventions (Agence de l'Eau principalement ainsi que Région, Département et ARS) seront en hausse.

La masse salariale

La masse salariale représentera environ 28% des dépenses de fonctionnement en 2023 (hors amortissements et résultat reporté). Elle est légèrement en baisse par rapport à l'année 2022. Ceci s'explique par des mouvements de personnels (départ disponibilité de la directrice au 30/09/2022), départ d'un hydrogéologue au 31/01/2022 recrutement d'un hydrogéologue au 01/11/2022, recrutement de la chargée de missions natura 2000 au 19/04) et des dépenses dans le chapitre 11 plus importantes dues à des lancements d'actions inscrites dans le contrat de nappe.

En 2022, le SYMCRAU fonctionnait avec :

| | | |
|--|---|---|
| DIRECTRICE | TEMPS PARTIEL 90% | DEPART au 18/06/2022 (congé, récupération) PUIS EN DISPONIBILITE A PARTIR DU 30/09/2022 |
| HYDROGEOLOGUE | TEMPS PLEIN | |
| HYDROGEOLOGUE | TEMPS PARTIEL 90% | DEMISSION 31/01/2022 |
| HYDROGEOLOGUE | TEMPS PLEIN | RECRUTEMENT AU 1 ^{ER} /11/2022 |
| CHARGE DE MISSION SAGE + INTERIM DE DIRECTION | RETOUR CONGE PARENTAL EN MAI + REPRISE A MI TEMPS | REPRISE TEMPS PARTIEL A 80% EN SEPTEMBRE |
| CHARGE DE MISSION CONTRAT DE NAPPE | TEMPS PLEIN | |
| CHARGE DE COMMUNICATION | TEMPS PLEIN | |
| GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF-FINANCIER-RH | TEMPS PLEIN | |
| RECRUTEMENT CHARGE MISSION ANIMATION NATURA 2000 | TEMPS PLEIN SUR POSTE NON PERMANENT | A COMPTER DU 19/04/2022 |

Pour l'année 2023, ce sont environ 6,8 Equivalents Temps Plein qui seront nécessaires, répartis sur 6 postes permanents et 1 poste non permanent dont 1 temps partiel de droit (80%) sur poste permanent.

Les charges de personnel prévues en 2023, s'élèveront à environ 397 000 €.

Le budget de fonctionnement consacré aux actions

Outre les missions habituelles de suivi de la nappe, l'année 2023 sera marquée par la fin de l'étude OSMOSE 2 au 1^{er} trimestre 2023 (l'étude ayant été retardée par la récolte de données supplémentaires dans les zones humides), la finalisation de la phase d'émergence du SAGE (périmètre, enjeux et composition de la CLE) ainsi que le démarrage de nouveaux projets :

- Etude du potentiel d'exploitation des nappes profondes en Crau
- Appui technique à l'étude de dérivation partielle des eaux déversées dans l'étang de Berre
- Dialogue avec les acteurs du territoire, les gestionnaires de canaux et les potentiels financeurs à partir des résultats de ProHydra2028 spécifiques au territoire de la Crau
- Etude dynamique et foncière des zones de sauvegarde
- Lancement de certaines actions du contrat de nappe (programmes pédagogiques, films)
- Etude chiroptères (NATURA 2000)

La signature de la phase 2 du contrat de nappe interviendra également en début d'année 2023, après passage en commissions des aides de l'AERMC mi-décembre, ainsi qu'à la Région et au Département.

Pour l'année 2023, les dépenses de fonctionnement liées aux actions seront en légère hausse, mais réparties différemment. Le budget prévu à l'article 617 (frais d'étude) s'élèvera à environ 306 000 € contre 360 000 € prévu en 2022 soit une baisse des dépenses prévisionnelles de 54 000 €. Ceci s'explique car certaines dépenses liées aux actions du Contrat de nappe seront inscrites en 611 (prestations de services) pour environ 53 000 € et non en étude (programme pédagogique, prestations PSE, essais de pompages...) contre 4 000 € en 2022, ainsi qu'en 6238 (frais divers de publicité) pour environ 45 000 € (films promotionnels contrat de nappe, film promotionnel Natura 2000, concours dessin Natura 2000, maquette pédagogique Natura 2000, jeu sérieux participation citoyenne) contre 11 500 € en 2022.

Evolution des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement hors charges de personnel, frais d'études, prestations de services et frais divers de publicité sont en augmentation. Les crédits prévus pour 2023 s'élèvent à environ 120 000 € contre 109 000€ prévu sur le budget 2022. Ceci témoigne d'une gestion maîtrisée des dépenses à caractère général malgré l'augmentation de la masse salariale. Cette hausse s'explique par une augmentation prévisionnelle du loyer (bail à renouveler avec la pépinière, montant au mètre carré a augmenté par rapport à l'ancien contrat), augmentation

des coûts de maintenance et abonnements informatiques (plus de logiciels), maintenance et hébergement du nouveau site internet du syndicat) ...

Le budget d'investissement

Le budget d'investissement est généralement plus faible que le budget de fonctionnement (CF figure 1). Ceci s'explique encore une fois par les missions statutaires du SYMCRAU davantage orientées vers des études, des suivis, de l'animation territorial de la politique de l'eau nécessitant un capital humain spécialisé (donc du fonctionnement).

Les investissements réalisés par le SYMCRAU depuis sa création correspondent donc à du matériel informatique, trois véhicules, des études préalables à des travaux, des travaux de forage et des équipements d'hydrométrie.

Pour 2023, l'essentiel des dépenses d'investissement correspond à la construction de piézomètres et de l'équipement associé dans le cadre de l'étude du potentiel d'exploitation des nappes profondes en Crau (202 000 €), ces dépenses étaient à l'origine prévues sur le budget 2022, mais le projet a pris du retard. La poursuite de l'équipement des réseaux de suivi (remplacement de sondes défectueuses 48 000€), du matériel informatique (ordinateur plus performant pour pouvoir faire tourner le modèle hydrogéologique de la nappe, logiciels associés, tablette de terrain (PSE et suivi patrimonial de la nappe) 11 000 €).

Les dépenses d'investissement 2023 au stade du budget primitif sont en légère hausse par rapport à l'année 2022. Ainsi, elles s'élèveront en 2023 à environ 261 000 € (contre 251 000 € prévus en 2022 (hors opération patrimoniale, amortissements et restes à réaliser)).

Endettement

Le SYMCRAU a réussi la montée en puissance progressive depuis sa création sans contracter d'emprunt tout en s'équipant et en réalisant des travaux.

Le projet d'installation pérenne dans des nouveaux locaux est toujours à l'étude avec la Métropole-Aix-Marseille-Provence. Le SYMCRAU poursuit la recherche de financements pour pouvoir démarrer les travaux.

Encadrement du chiffrage des ressources

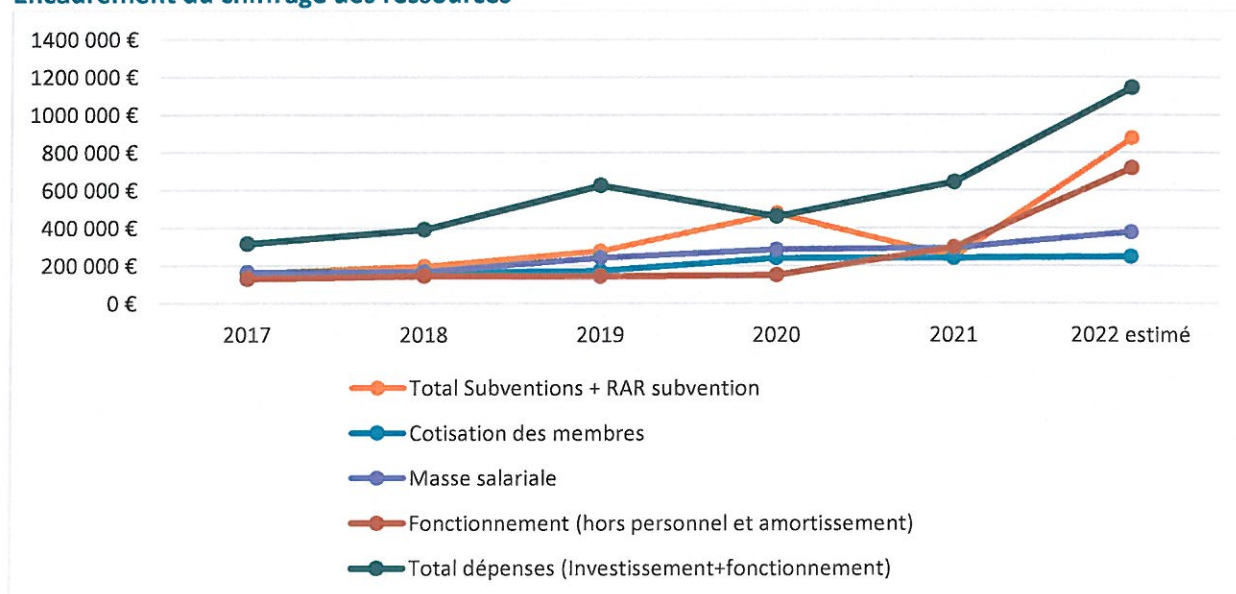


Figure 2 : Evolution des dépenses et de recettes

Les subventions :

Un effet levier est systématiquement recherché par la mobilisation de co-financements de l'Agence de l'Eau, de la Région et du département, de l'Etat et de l'Europe sur les postes techniques et les actions que met en œuvre le SYMCRAU. Si bien que **pour 1€ de cotisation statutaire, le SYMCRAU réalise 3 € d'intervention (Cf figure 2)**
1€ de contribution statutaire = 3€ d'interventions

Ainsi, malgré le désengagement des crédits européens FEDER en 2013 et le désengagement partiel de la Région ces dernières années, **la part des subventions de fonctionnement dans les recettes est toujours prépondérante.** Elles correspondent essentiellement à des soldes de subventions pour les études et les postes (soldes et acomptes), le suivi qualitatif et quantitatif de la nappe, OSMOSE2 (solde sur 2023 car projet retardé), PSE et la subvention d'exploitation de la Région de 50 000 € par an sur trois exercices comptables (2022-2024). Les recettes sont stables. Ceci s'explique par :

- L'obtention de taux de subvention proche de 80% sur les projets
- Des soldes de subventions attendus en 2023

En 2023, les subventions s'établissent autour de **980 000 € et représentent environ 75%** des recettes réelles (en majorité en section de fonctionnement) contre 80% en 2022.

Cependant, ce modèle économique nécessite une trésorerie suffisante permettant de financer les avances inhérentes aux modalités de versement des subventions après paiement.

La seconde phase du **Contrat de nappe permettra de disposer d'une visibilité pluriannuelle** des subventions qui continueront de conforter les recettes du Syndicat sur les actions.

Les cotisations statutaires des membres :

La répartition des cotisations des membres est définie par application d'une clé fixée dans les statuts. La montée en puissance du Syndicat est liée à son déploiement progressif depuis sa création. Actuellement toujours en dynamique de progression au bout de 16 ans d'existence, **les attentes des membres et des partenaires institutionnels demeurent croissantes.**

Pour rappel le Syndicat a été créé avec 45 000 € de participations statutaires totales en 2006, le budget du SYMCRAU a fait l'objet de deux phases de réévaluation en 2011 (100 000€) puis avec un programme de rattrapage sur 3 ans appliqué sur les années 2017-2020 (240 314.10 €) permettant de mettre en adéquation ambitions politiques, attentes opérationnelles et moyens alloués.

Une augmentation des participations statutaires des membres est envisagée en 2023 afin de suivre l'évolution de l'inflation. Le taux appliqué sera celui connu au moment du vote du budget 2023, en février 2023 (certainement entre 6 et 7%).

En conclusion, le budget global du syndicat est en hausse par rapport à 2022 (environ 120 000€) dû à la mise en œuvre du programme d'actions de la phase 2 du contrat, et au changement d'amortissement au prorata temporis du fait du passage à la norme M57 sur l'exercice 2023 qui nécessite de prévoir des amortissements plus conséquents. Grâce à une gestion rigoureuse des dépenses et la recherche systématique d'un effet levier à travers des subventions, les nouvelles actions engagées n'occasionnent pas d'augmentation significative de la participation des membres au budget 2023, seule une augmentation des participations correspondant à l'inflation au moment du vote du budget est envisagée.

Le rapport entendu, Madame la Présidente propose au Comité Syndical :

- D'adopter le Rapport d'orientation budgétaire qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023,
- D'autoriser la Présidente à signer les pièces à intervenir.

Participations financières des membres envisagées pour l'exercice 2023
(Sous réserve du vote du budget)
(Calcul avec taux d'inflation à titre indicatif)

| MEMBRES | TAUX STATUTAIRE | PARTICIPATION 2022 | PARTICIPATION 2023 + taux inflation à appliquer au moment du vote du budget 2023 à titre indicatif calcul avec 6,5% |
|--------------------------------------|-----------------|---------------------|---|
| METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE | 60,90% | 148 797,29 € | 158 469,11 € |
| ACCM | 19,20% | 46 911,46 € | 49 960,70 € |
| AUREILLE | 0,80% | 1 954,64 € | 2 081,69 € |
| MOURIES | 0,80% | 1 954,64 € | 2 081,69 € |
| GPM | 18,30% | 44 712,49 € | 47 618,80 € |
| TOTAL membres TAUX STATUTAIRE | | 244 330,52 € | 260 211,99 € |
| CA13 | Forfait | 3 000,00 € | 3 000,00 € |
| UBC | Forfait | 100,00 € | 100,00 € |
| TOTAL membres FORFAIT | | 3 100,00 € | 3 100,00 € |
| TOTAL MEMBRES | | 247 430,52 € | 263 311,99 € |

Le débat d'orientations budgétaires 2023 présenté sous forme de rapport est approuvé à l'unanimité

Rapport n°2 – Objet : Demande de subvention à l'Agence de l'eau RMC pour les missions d'animation du syndicat 2023 et les frais de fonctionnement et d'investissement associés

Mme la Présidente présente le rapport :

L'Agence de l'Eau, apporte une aide financière pour les postes techniques depuis la création du syndicat.

En accord avec l'Agence de l'Eau, il a été décidé qu'à compter de 2022, les demandes de subventions pour les frais d'animation des agents, et pour les différentes études et actions du syndicat (hormis pour les dossiers de subventions déjà acceptés), seraient cumulées en une seule demande de subvention et répartis par missions et nombre de jours de travail correspondants.

Cette demande de subvention concerne l'année 2023. Les montants comprennent les frais de personnel ainsi que les frais de fonctionnement et d'investissement associés aux missions (frais de réception, communication, études, prestations externes, frais d'investissement, coûts spécifiques, prestations externes...).

Monsieur Jérémie CLEMENT intervient pour signaler une erreur de calcul dans le tableau de demande de subvention.

Madame la Présidente demande aux services de bien vouloir corriger l'erreur dans le tableau pour la délibération et le PV de séance.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical :

- D'approuver la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, pour les frais d'animation des agents de la filière technique sur l'année 2023, ainsi que les coûts spécifiques, les

investissements et les prestations externes liées aux missions sur la base du plan de financement ci-après corrigé :

| Items lignes AE | Dépenses prévisionnelles 2023 | | | Plan de financement prévisionnel | | | |
|---------------------------------|--|--|---------------------|----------------------------------|------------|---------------------|------------|
| | Intitulé | Détail | Total des dépenses | AGENCE DE L'EAU | | SYMCRAU | |
| Animation gestion quantitative | frais d'animation (coef 1,3 aermc) | Salaire et frais agents - 490 jours | 147 374,00 € | 73 687,00 € | 50% | 73 687,00 € | 50% |
| | frais d'investissement liés aux missions | ordinateur, licence de logiciel de modélisation, renouvellement des sondes | 61 000,00 € | 30 500,00 € | 50% | 30 500,00 € | 50% |
| | coûts spécifiques liés aux missions | divers matériels et équipements de terrain, suivi et maintenance et réparation réseau, stage master, données météo | 18 000,00 € | 9 000,00 € | 50% | 9 000,00 € | 50% |
| | Prestations externes | prestation hydrogéologue agréé sur le modèle, analyses, convention recherche sur le modèle | 60 000,00 € | 30 000,00 € | 50% | 30 000,00 € | 50% |
| TOTAL | | | 286 374,00 € | 143 187,00 € | 50% | 143 187,00 € | 50% |
| Animation captage | frais d'animation (coef 1,3 aermc) | Salaire et frais agents - 100 jours | 31 090,00 € | 21 763,00 € | 70% | 9 327,00 € | 30% |
| | Prestations externes | étude SAFER sur la dynamique foncière en zone de sauvegarde | 8 000,00 € | 5 600,00 € | 70% | 2 400,00 € | 30% |
| TOTAL | | | 39 090,00 € | 27 363,00 € | 70% | 11 727,00 € | 30% |
| Milieux - gestion concertée | frais d'animation (coef 1,3 aermc) | Salaire et frais agents - 205 jours | 61 902,00 € | 30 951,00 € | 50% | 30 951,00 € | 50% |
| | Coût spécifiques liés aux missions 2022 | frais de réception et d'impression, abonnement logiciel graphique | 7 500,00 € | 3 750,00 € | 50% | 3 750,00 € | 50% |
| | Prestations externes | réalisation de 3 mini films, programme pédagogique | 43 000,00 € | 21 500,00 € | 50% | 21 500,00 € | 50% |
| TOTAL | | | 112 402,00 € | 56 201,00 € | 50% | 56 201,00 € | 50% |
| SAGE | frais d'animation (coef 1,3 aermc) | Salaire et frais agents - 139 jours | 50 833,00 € | 35 583,10 € | 70% | 15 249,90 € | 30% |
| | Coût spécifiques liés aux missions | Achat petits matériels, frais de réception et d'impression | 3 000,00 € | 2 100,00 € | 70% | 900,00 € | 30% |
| | Prestations externes | étude juridique EPTB, finalisation du rapport préliminaire | 17 000,00 € | 11 900,00 € | 70% | 5 100,00 € | 30% |
| TOTAL | | | 70 833,00 € | 49 583,10 € | 70% | 21 249,90 € | 30% |
| Agriculture - animation filière | frais d'animation (coef 1,3 aermc) | Salaire et frais agents - 20 jours (supplément pour mise à jour des dossiers PSE selon la nouvelle PAC) | 5 547,00 € | 3 882,90 € | 70% | 1 664,10 € | 30% |
| | coûts spécifiques liés aux missions | tablette PSE | 2 500,00 € | 1 750,00 € | 70% | 750,00 € | 30% |
| TOTAL | | | 8 047,00 € | 5 632,90 € | 70% | 2 414,10 € | 30% |

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget du Syndicat Mixte,
- D'autoriser la Présidente à signer les pièces à intervenir.

La demande de subvention à l'Agence de l'Eau RMC pour les missions d'animation du syndicat 2023 et les frais de fonctionnement et d'investissement associés est approuvée à l'unanimité

Rapport n°3 – Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'investissement lié au suivi patrimonial de la nappe de la Crau

Mme la Présidente présente le rapport :

Afin de gérer durablement la ressource en eau souterraine, le SYMCRAU assure un suivi patrimonial de la nappe de la Crau depuis 2012 et de salinité en Basse Crau depuis 2019. Ces réseaux de surveillance sont indispensables pour évaluer l'état de la masse d'eau, améliorer les connaissances, et appuyer les politiques de gestion de la ressource.

Mais ce réseau est vieillissant et les pannes sont de plus en plus fréquentes (déjà 5 sondes en pannes en 2022). Les réparations n'étant plus possibles ou non économiques, et pour ne plus risquer de perte de données, il est

devenu nécessaire de renouveler les 17 sondes de la première génération encore en places (7 sondes ont déjà été changées entre 2018 et 2021). Le réseau salinité montre également des signes de vieillissement et il est prévu le changement de 2 sondes.

Par ailleurs, le SYMCRAU dispose d'un modèle hydrogéologique numérique sous Modflow, qui permet de simuler les écoulements souterrains en fonction des conditions de recharges et de prélèvements. Ce modèle permet au SYMCRAU d'améliorer les connaissances de la nappe, de réaliser des études prospectives permettant une gestion intégrée de la ressource, et de procéder à des évaluations d'impacts spécifiques.

Le modèle hydrogéologique numérique de la nappe de la Crau fonctionne sur une version obsolète du logiciel Modflow et sur des ordinateurs de bureautique vieillissants et ayant de faibles capacités de calcul (temps de traitement long). Il est devenu nécessaire de renouveler cette installation pour garantir l'utilisation du modèle, avec l'achat d'un ordinateur ayant une configuration spécifique aux travaux de modélisations, et de nouvelles clés de licences pour les logiciels.

Face à ce besoin d'investissement ponctuellement plus important sur les outils de gestion de la nappe, le SYMCRAU souhaite demander l'aide financière du Conseil Départemental.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical :

D'approuver la demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches du Rhône selon le plan de financement présenté ci-après :

| | Coûts total | AERMC | | CG13 | | SYMCRAU | |
|---|--------------------|------------|--------------------|------------|--------------------|------------|--------------------|
| | € TTC | % | € TTC | % | € TTC | % | € TTC |
| Ordinateur de modélisation et logiciels associés | 13 000,00 € | 50% | 6 500,00 € | 30% | 3 900,00 € | 20% | 2 600,00 € |
| Renouvellement des sondes piézométriques | 48 000,00 € | 50% | 24 000,00 € | 30% | 14 400,00 € | 20% | 9 600,00 € |
| | 61 000,00 € | 50% | 30 500,00 € | 30% | 18 300,00 € | 20% | 12 200,00 € |

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget du Syndicat Mixte
- D'autoriser la Présidente à signer les pièces à intervenir

La demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'investissement lié au suivi patrimonial de la nappe de la Crau est approuvée à l'unanimité

Rapport n°4 – Objet : Délibération de principe sur la logique de périmètre du futur SAGE de la Crau

Mme la Présidente présente le rapport :

VU la délibération N°08/20 du 11 février 2020 portant sur l'approbation d'engager une démarche SAGE sur la Crau par le SYMCRAU, faisant mention du montant des demandes de subvention à l'Agence de l'Eau RMC et au Conseil Régional pour la phase d'émergence,

VU la délibération N°19/20 du 3 décembre 2020 relative à la demande de subventions à l'Agence de l'Eau RMC et à la Région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur pour la préfiguration du SAGE de la Crau,

CONSIDERANT l'intérêt d'une démarche SAGE pour mettre en œuvre une politique de gestion durable de la ressource en eau,

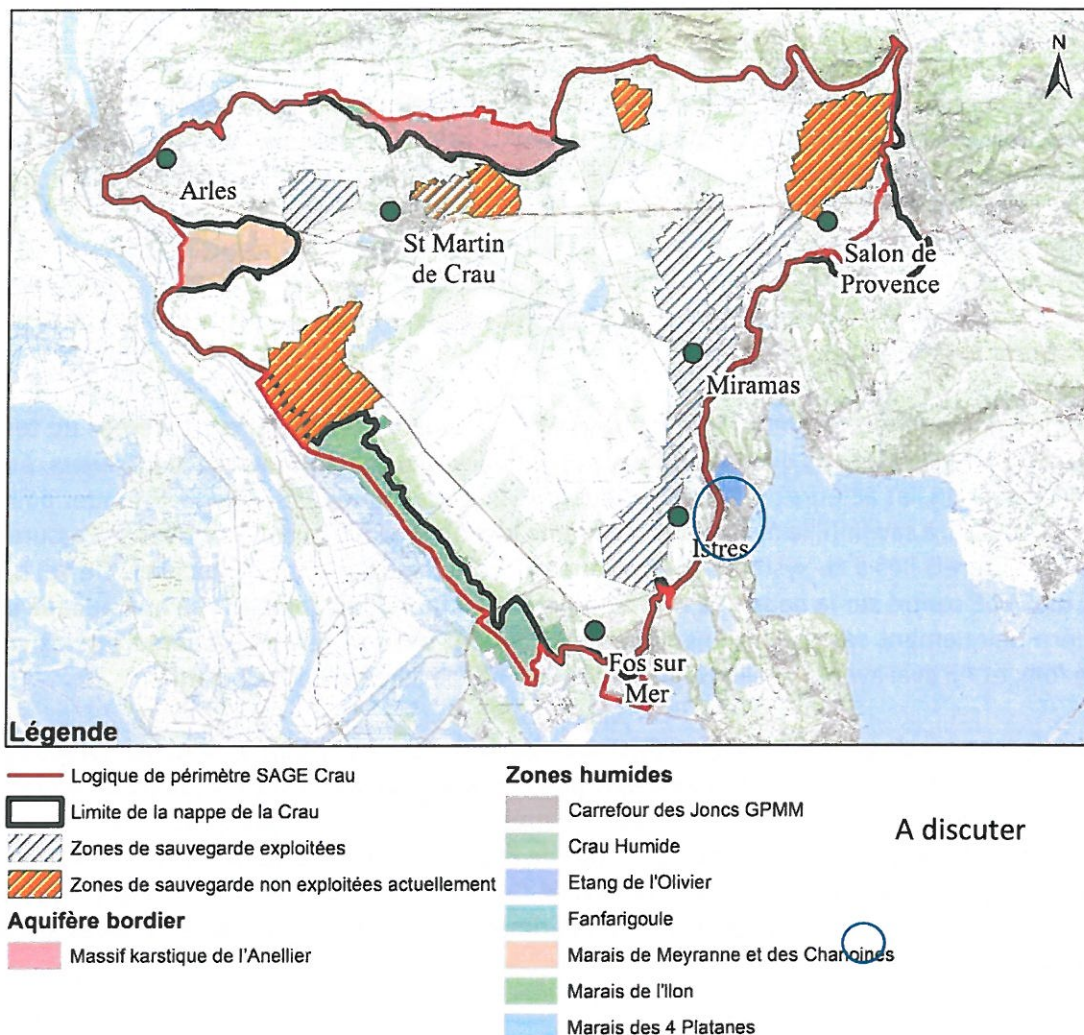
CONSIDERANT les résultats de la concertation menée par le SYMCRAU, aidé du bureau d'études ASCA, de février 2021 à juin 2022, présentés et approuvés lors du comité de pilotage de la phase d'émergence du futur SAGE de

la Crau le 16 juin 2022 et résumés dans les carnets de concertation n°1 et 2, ainsi que dans la note préparatoire au comité de pilotage n°4,

Pour rappel, les résultats de l'étude SINERGI présentés en 2020 ont montré la nécessité et l'urgence d'organiser la gestion de la ressource en eau de la nappe sur le territoire de la Crau pour maintenir les usages de l'eau à l'horizon 2050, sur cette ressource qualifiée de « difficilement substituable » et qui fait l'objet d'une obligation de SAGE dans le SDAGE 2022-2027. C'est pourquoi le SYMCRAU a entamé la phase d'émergence du futur SAGE de la Crau en février 2021, accompagné du bureau d'études ASCA et financé par l'Agence de l'eau RMC et le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur. Cette phase a pour objet de déterminer le périmètre du futur SAGE, les principaux enjeux qui seront traités, ainsi que la composition de la future Commission Locale de l'Eau, qui aura la charge d'élaborer le futur SAGE.

La concertation a consisté en 4 comités de pilotage avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire, ainsi qu'en une quinzaine d'entretiens bilatéraux menés en parallèle pour approfondir certains sujets. Au cours de ce travail de concertation, les acteurs ont identifié deux grands biens communs sur lesquels fonder politiquement le futur SAGE de la Crau, à savoir (i) la nappe et son système hydraulique typiquement craven qui assure sa recharge, (ii) les milieux naturels liés à ce système hydraulique et hydrogéologique très particulier. De l'avis des acteurs, c'est donc un SAGE centré sur la nappe de la Crau qui doit émerger, d'un point de vue hydraulique et culturel, et qui considère uniquement ses connexions directes, en amont avec sa recharge opérée par les canaux via les prairies de foin, et en aval avec les milieux naturels que la nappe alimente principalement.

Considérant l'ensemble de ces éléments, le SYMCRAU et la majorité des acteurs se sont prononcés en faveur d'un périmètre qui considère uniquement les flux d'eau directs entrants et sortants de la nappe de la Crau (carte 1). La logique de périmètre présentée comprend donc la nappe de la Crau et les zones humides qui sont fortement dépendantes de son alimentation, à savoir les marais de l'Ilon et des 4 platanes au nord, les costières de Crau et les marais de Meyrannes et des Chanoines à l'ouest, le Carrefour des Joncs au sud, et la zone de Fanfarigoule à l'est. Actuellement, un travail d'affinage du trait de périmètre est mené avec les acteurs situés aux interfaces du futur SAGE de la Crau.



Carte 1 : logique de périmètre

D'un point de vue culturel, cette logique de périmètre permet d'obtenir un projet de territoire lisible et fédérateur, car centré sur la plaine de la Crau, et qui revêt une identité culturelle à part entière. Ce dernier point permettra la construction d'un projet de SAGE fort, qui soutient activement la pérennité du système hydrogéologique séculaire de la Crau.

Les prochaines étapes de la phase d'émergence du SAGE jusqu'à sa finalisation au premier semestre 2023, sont les suivantes :

- Finalisation du trait du périmètre
- Finalisation de la concertation sur la composition de la future Commission Locale de l'Eau
- Finalisation du rapport préliminaire
- Dépôt du rapport préliminaire à la préfecture

Madame la Présidente propose au Comité Syndical :

- D'acter l'avancement de la phase d'émergence du futur SAGE de la Crau, soit la logique du futur périmètre,
- D'autoriser la Présidente à signer les pièces à intervenir.

Monsieur Didier TRONC souhaite savoir ce que veut dire « zone de sauvegarde non exploitée » et souhaite que l'étang de l'olivier soit intégré dans le SAGE de la Crau et non dans le SAGE étang de Berre.

Alexis VERBEKE (hydrogéologue) indique que c'est une appellation du SDAGE, les zones de sauvegarde non exploitées actuellement signifient que les forages ne sont pas exploités à plein potentiel, ces zones de sauvegarde sont étendues au maximum au cas où il y ait des polluants.

Pauline DELLA ROSSA (chargée de mission SAGE) indique qu'une réunion avec le GIPREB a eu lieu. L'étang de l'olivier a des connexions directes avec l'étang de Berre et le GIPREB souhaite l'intégrer dans le SAGE Etang de Berre.

Elle propose d'organiser une autre réunion avec le GIPREB et les parties concernées par l'étang de l'olivier.

Monsieur Alexandre COUTURIER souhaite intervenir sur le choix du périmètre du SAGE et indique que la fédération des structures hydrauliques (FDSH13) qui représente les ASA a donné un avis par courrier qui n'a pas été suivi. La FDSH13 souhaitait que les canaux de la vallée des baux soient pris en compte dans le périmètre du SAGE.

Pauline DELLA ROSSA indique qu'effectivement les remarques de la FDSH13 sont pertinentes sur l'intégration des canaux de la vallée des baux au titre de l'échelle de gestion des canaux en Crau, cependant les services de l'Etat souhaitent que le SAGE de la Crau soit cohérent au niveau hydrologique, et donc prenne en compte la nappe et les flux entrants et sortants directs, donc le système hydraulique qui permet d'alimenter la nappe et les zones humides dépendantes de l'alimentation de la nappe.

Madame la Présidente rappelle qu'une concertation avec les différents acteurs du territoire a été menée, et que l'avis du plus grand nombre a été retenu et qu'effectivement cela ne coïncide pas avec l'avis de la FDSH13 qui souhaitait que le sud Alpilles soit intégré.

Pauline DELLA ROSSA précise que le Parc Naturel Régional des Alpilles ne s'y est pas opposé mais ne trouvait pas cohérent de séparer le sud et le nord Alpilles.

Monsieur Alexandre COUTURIER indique que les écosystèmes sont dépendants des eaux de surface de l'irrigation gravitaire. Le canal de la vallée des baux irrigue une partie de la Crau jusqu'à Mouriès, il aurait fallu faire correspondre la structure hydraulique plutôt que la nappe. De plus, l'exutoire est plus étendu que ce qui a été retenu.

Monsieur Pierre RAVIOL indique que quand on arrive au Vigueirat, on est sur la nappe du Rhône. Par rapport au SAGE qui pourrait se faire sur la Camargue il faudrait s'arrêter avant, donc à la limite qui a été retenue à l'issue de la concertation.

Madame la Présidente rappelle que l'objectif du nouveau SDAGE c'est que le Territoire soit maillé par des SAGES. La Crau via le SYMCRAU démarre son SAGE, puis il y aura l'Etang de Berre et la Camargue donc il faut tenir compte de cela aussi, et rester cohérent sur notre périmètre.

Madame la Présidente propose de faire une réunion avec Messieurs COUTURIER et RAVIOL, le SYMCRAU et les Parcs, mais rappelle qu'une concertation a été menée et qu'il ne faut pas revenir dessus.

Monsieur Alexandre COUTURIER indique que la FDSH13 a une expertise et son avis n'a pas été pris en compte.

Monsieur Pierre RAVIOL dit que les marais du Vigueirat sont salés et qu'on se rapproche de la Camargue.

Monsieur Didier TRONC dit que si on prend le sud Alpilles, il faut prendre aussi les marais du Vigueirat, les marais des Baux, le nord Alpilles, de ce fait le SAGE va être trop compliqué à gérer.

Madame la Présidente indique que le but du SAGE Crau est d'être efficient, plus le périmètre sera grand, plus la CLE sera grande et plus ce sera difficile de le mettre en œuvre. L'objectif de ce SAGE est d'être efficace. Des territoires supplémentaires pourront être pris en considération dans le cadre de l'EPTB, on pourra prendre un périmètre plus large que celui du SAGE.

Monsieur Philippe TROUSSIER indique que beaucoup d'industries pompent dans le Vigueirat et qu'il y a deux ou trois projets d'usine d'hydrogène sur Fos sur Mer.

Monsieur Alexandre COUTURIER demande à Monsieur Pierre RAVIOL si le SYMADREM (dont il est Président) envisage de porter un SAGE.

Monsieur Pierre RAVIOL répond que oui, qu'un SAGE est envisagé dans un grand périmètre de la Camargue.

Madame la Présidente propose d'acter l'avancement de la phase d'émergence du SAGE et d'indiquer dans le PV et la délibération que deux réunions bilatérales supplémentaires seront menées concernant deux secteurs du périmètre du futur SAGE (au niveau de l'étang de l'Olivier et du Sud Alpilles) avec les acteurs concernés.

L'avancement de la phase d'émergence du futur SAGE de la Crau, soit la logique du futur périmètre, avec l'organisation de deux réunions supplémentaires avec les acteurs concernés est adoptée à l'unanimité

Rapport n°5 – Objet : Proposition de partenariat avec le Comité de Foin de Crau pour l'animation du Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) 2023-2027, dans le cadre de sa mission d'animation des sites Natura 2000 de la Crau

Mme la Présidente présente le rapport :

Depuis mars 2022, le SYMCRAU est animateur des sites Natura 2000 de la Crau. Il s'agit de la zone spéciale de conservation n°FR9301595 « Crau centrale - Crau sèche » et de la zone de protection spéciale n°FR9310064 « Crau ».

Les sites Natura 2000 de la Crau ont été désignés en grande partie pour valoriser et préserver ses habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires (coussouls, prairies de foin de Crau, Coustière et zones humides) et leurs cortèges d'espèces. Plus de 50% de la surface des sites Natura 2000 de Crau est agricole. La richesse patrimoniale du site de la Crau se justifie par les pratiques agricoles traditionnelles qui sont en partie soutenues par les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC).

L'ouverture des MAEC sur un territoire est conditionnée par l'élaboration d'un Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC). Sur le territoire craven, la zone d'action prioritaire relative à l'enjeu biodiversité proposée pour la mise en œuvre des MAEC localisées est constituée des sites Natura 2000 de la Crau. Il en résulte que le périmètre du PAEC de la Crau (de plus de 50 000 ha) couvre la quasi-totalité des sites Natura 2000 de la Crau (de plus de 43 000 ha).

L'animation du PAEC est opérée depuis plusieurs années par le Comité de Foin de Crau. Pour sa candidature à l'animation du PAEC 2023-2027, le Comité de Foin de Crau a souhaité se munir de partenaires : le Conservatoire d'espaces naturels PACA (CEN), la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et le SYMCRAU. C'est tout naturellement que le SYMCRAU, en tant qu'animateur des sites Natura 2000 de la Crau, souhaite s'associer au partenariat.

Le SYMCRAU propose de s'engager notamment dans :

- L'animation du PAEC à travers les réunions publiques auprès des agriculteurs
- La formation le cas échéant
- La réalisation de 20 diagnostics et de plans de gestion correspondant aux 3 MAEC suivantes (parmi les 16 proposées dans le PAEC) :

PA_CR01_FO01 : MAEC Biodiversité – Entretien durable des infrastructures agroécologiques : Fossés (5)

PA_CR01_HE05 : MAEC Biodiversité – Préservation des milieux humides (5)

PA_CR01_HE06 : MAEC Biodiversité – Préservation des milieux humides – Amélioration de la gestion par le pâturage (10)

La participation du SYMCRAU dans le PAEC 2023-2027 se réalisera dans le cadre de sa mission d'animation des sites Natura 2000 de la Crau. L'animatrice Natura 2000 passera un maximum théorique de 35 jours sur la mission PAEC en 2023, valeur qui pourra être réévaluée annuellement lors de la réunion de cadrage pré-animation avec les services de l'Etat.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical :

- D'approuver la demande de partenariat avec le Comité de Foin de Crau pour l'animation du Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) 2023-2027, dans le cadre de sa mission d'animation des sites Natura 2000 de la Crau,
- D'autoriser la Présidente à signer les pièces à intervenir.

La parole est donnée à Monsieur Didier TRONC en qualité de directeur du Comité de Foin de Crau.

Le nouveau PAEC a été déposé fin septembre et représente 8 millions sur 5 ans, c'est le renouvellement de l'ancienne programmation.

Il a été validé par la DRAAF avec les crédits pour l'animation, par contre le plafonnement des exploitations agricoles n'est pas encore connu.

Sous l'ancien PAEC le plafonnement par exploitation agricole était de 15 000 €, il semblerait qu'il soit de 7 500 € dans le nouveau PAEC. La DRAAF doit faire un retour.

Cynthia LLAS (chargée de missions NATURA 2000) indique que dans le PAEC il y a 16 MAEC. Le SYMCRAU devait s'occuper du volet biodiversité, zones humides. Elle sera en charge de faire des diagnostics de plan de gestion en lien avec ces thématiques. La DDTM a accordé 35 jours de NATURA 2000 sur le PAEC pour 2023.

La proposition de partenariat avec le Comité de Foin de Crau pour l'animation du Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) 2023-2027, dans le cadre de sa mission d'animation des sites Natura 2000 de la Crau est approuvée à l'unanimité

Présentation brève du futur site internet du SYMCRAU qui sera en ligne début 2023.

Madame Anne-Claire ORIOL demande si le site pourra être présenté lors des conseils municipaux des communes.

Madame Marie-France SOURD propose lors du lancement du site de passer l'information dans le journal des communes.

Revue d'actualités

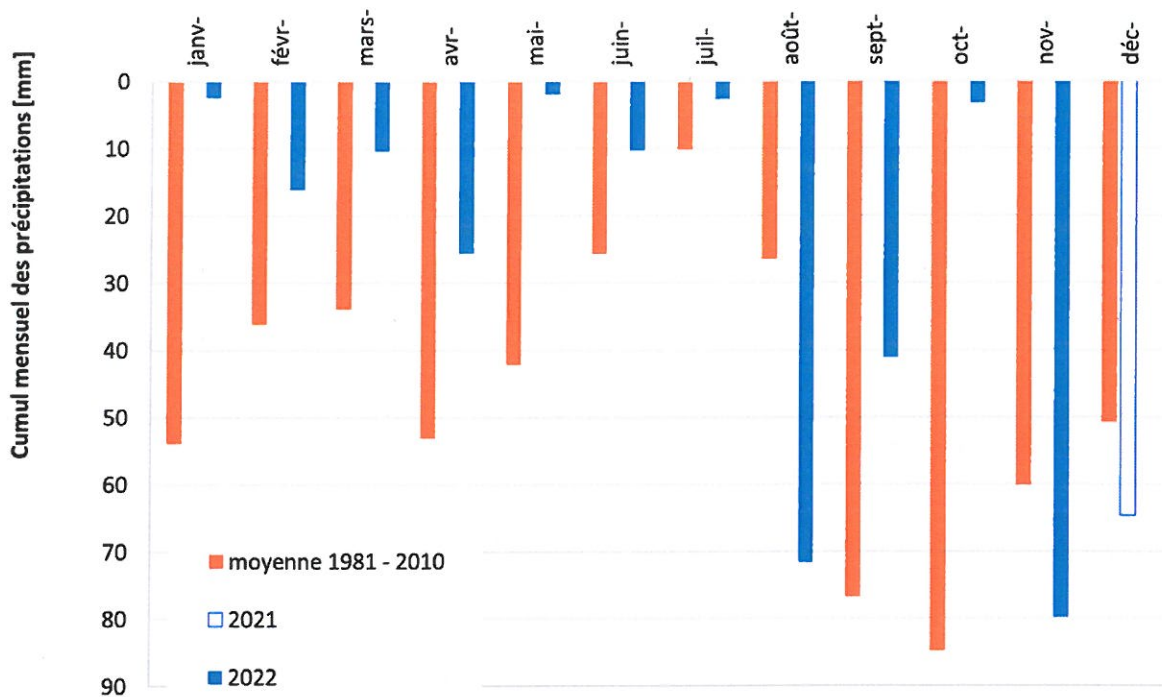
Comment va la nappe ?

Présentation de l'état de la nappe par Roland SALARDON.

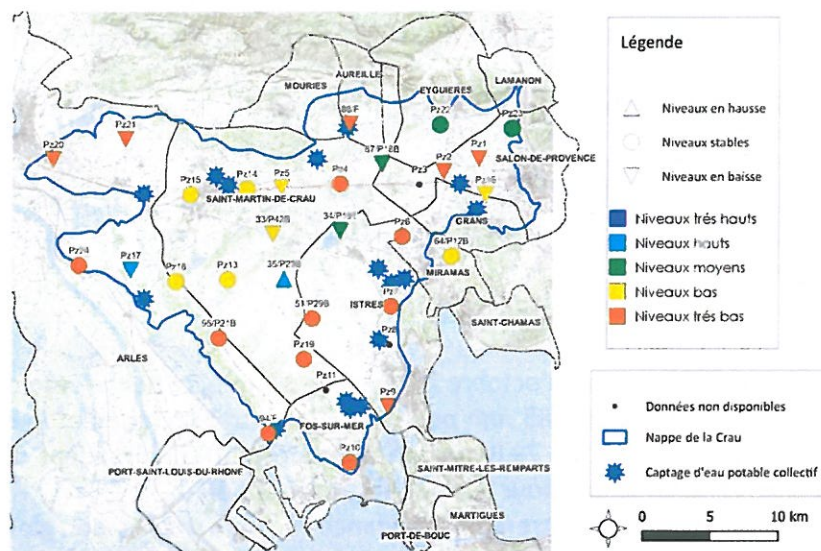
Le cumul de précipitations mesuré au mois d'octobre 2022 est de 3,2 mm, ce qui représente un déficit de 96% par rapport à la normale d'un mois d'octobre (85 mm pour la station Istres le Tubé), et le cumul de précipitations mesuré au mois de novembre 2022 est de 79,8 mm, ce qui représente un excédent de 33% par rapport à la normale d'un mois de novembre (60,2 mm pour la station Istres le Tubé).

D'octobre à novembre les piézomètres montrent une tendance vers une stabilisation globale de la nappe malgré des niveaux toujours bas à très bas. Cependant on peut noter une douce remontée des niveaux d'eau le long du Sillon Salon-de-Provence/Arles. Cette relative stabilité a certainement été permise par les dernières irrigations d'octobre et l'on commence à observer l'effet des pluies automnales sur la remontée des niveaux d'eau. Les canaux sont désormais aux chômages et l'évolution des niveaux d'eaux souterraines vont dépendre des pluies efficaces.

Depuis le 8 août, la Préfecture des Bouches-du-Rhône a placé le secteur Crau en alerte sécheresse renforcée en raison du déficit de pluie, du protocole de gestion de crise de la commission exécutive Durance (CED) qui a restreint les débits des canaux d'irrigation. Il est ainsi interdit entre autres d'arroser entre 8h et 20h, de remplir les piscines, et d'éviter les autres usages secondaires de l'eau. Cet arrêté est prolongé jusqu'au 15 décembre 2022.



Cumuls mensuels des précipitations mesurées (station d'Istres – Le Tubé) sur la période novembre 2021 – novembre 2022 (données Info-Climat), comparés aux moyennes mensuelles 1981- 2010 (données Météo-France)



Indicateurs d'états relatifs des niveaux de nappe par piézomètres, pour un mois d'octobre sur la période 2013-2022. La dynamique de la nappe au mois de novembre 2022 est analysée par rapport à la situation d'octobre 2022 (comparaison des moyennes mensuelles)

Monsieur Alexandre COUTURIER demande quelle est la méthode pour mesurer les pluies.

Roland SALARDON explique que la quantité de pluie est mesurée mais également la durée et l'état des sols. Les données proviennent de Météo France.

Monsieur Didier TRONC indique qu'il n'y a que deux points météo dans la Crau (Base d'Istres et Domaine du Merle).

Madame la Présidente dit que la FDSH13 en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône pourraient peut-être contractualiser avec un prestataire pour implanter d'autres stations.

Monsieur Alexandre COUTURIER s'interroge sur l'incidence des canons à grêle sur l'agriculture et la nappe de la Crau.

Madame la Présidente lui indique que la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône mène une étude sur le sujet.

Monsieur Alexandre COUTURIER souhaite revenir sur la gestion de la crise de cet été, la CED a mené une gestion fine de l'eau malgré le déstockage prématuré de la réserve agricole (début juin).

Madame la Présidente, indique que cette crise a montré qu'il fallait qu'il y ait un portage politique de nos députés à l'assemblée. En ce sens, Le SYMCRAU a rencontré deux députés du Territoire, Jean Marc ZULESI et Pierre DHAREVILLE. La composition de la CED devrait également être revue afin de permettre d'associer tous les acteurs du Territoire.

Dans le cadre des rencontres des comités de Bassin à Paris le 9 novembre 2022, la ministre de la transition écologique a demandé aux 7 comités de Bassin de faire des propositions.

Le Comité de Bassin Rhône Méditerranée et Corse a fait des propositions. Madame la Présidente propose de faire un point au prochain comité syndical de février 2023.

Madame la Présidente souhaite de bonnes fêtes à l'ensemble des Elus et donne rendez-vous en février pour le vote du Budget.

La séance est levée à 11h45

Secrétaire de Séance
Pierre Nanof.

Céline TRAMONTIN
Présidente du Symcrau.



